

# Balises entourant le respect des mesures sanitaires en contexte d'intervention

## Prestation des services

### La migration entre deux établissements

L'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet aux commissions scolaires de redéployer leur personnel à l'endroit et au moment où les besoins le justifient. Selon les directives émises par la Santé publique, il n'y a pas de contre-indication selon laquelle un membre du personnel scolaire ne peut pas travailler à plusieurs endroits. Il faudrait tout de même limiter le plus possible les déplacements entre deux établissements.

### Le suivi d'un élève en individuel ou d'élèves en sous-groupes

Dans le *Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le milieu scolaire « COVID 19 »*, on recommande que...

*Les mêmes élèves du préscolaire et du primaire doivent toujours être gardés dans le même groupe, les mêmes locaux, au même pupitre, et le personnel devrait toujours avoir le même groupe d'élèves.*

- ✚ Le professionnel peut donc offrir sa prestation de services en classe si une distanciation de deux mètres peut être respectée.

Toutefois, un professionnel peut accueillir les élèves dans son local dans la mesure où il :

- ✚ Respecte la distanciation à plus de 2 mètres entre lui et les élèves et des élèves entre eux ;
- ✚ S'assure que le matériel utilisé n'est pas partagé par les élèves ; chacun doit avoir son panier individuel de matériel et ce matériel doit être nettoyé et désinfecté dès que plus d'un élève s'en sert ;
- ✚ S'assure de nettoyer et de désinfecter avec un produit de désinfection les tables, les chaises, les poignées de la porte et tout autre surface ou matériel pertinent ;
- ✚ S'assure que chacun se lave les mains avant et après les activités.

Aucun clavier d'ordinateur ne doit être partagé.

Si le professionnel ne peut respecter ces conditions, il doit privilégier une autre modalité pour offrir sa prestation de travail (la téléprésence ou la classe selon les conditions mentionnées).

## **L'observation en classe dans le cadre d'un rôle-conseil**

---

Il est recommandé de limiter le plus possible le nombre d'intervenants qui entrent en contact avec un groupe d'élèves. Toutefois, si pour assurer un service professionnel essentiel à un élève une observation en classe par un tiers était approuvée par la direction, elle devrait se faire dans le respect des conditions liées aux mesures sanitaires en cours.

 **Distanciation et lavage des mains avant / après**

## **Le port du matériel de protection**

---

La distanciation physique de deux mètres doit idéalement être respectée. Dans ce contexte, le port du masque n'est pas requis. Toutefois, un professionnel qui serait plus à l'aise d'en porter un peut se le procurer en faisant la demande à la direction de l'établissement.

Dans le cas d'une intervention auprès d'enfants sourds, le masque doit être porté par l'élève pour lui permettre d'avoir accès à la lecture labiale. L'intervenant pourrait également choisir d'utiliser une visière, auquel cas le port du masque ne serait pas nécessaire pour l'élève.

Il est important de s'assurer que l'enfant ne se blesse pas derrière les oreilles. Il est possible de porter un bandeau assorti de boutons autour de la tête afin d'y accrocher les élastiques du masque.

En lien avec l'utilisation d'un système MF, il est nécessaire de désinfecter le système avant de le transmettre à un autre intervenant. Il est également recommandé d'utiliser une pince plutôt que le cordon pour le cou (le tissu étant plus difficile à désinfecter).

Il sera important de s'assurer que le port du masque n'altère pas la qualité sonore. Pour les enfants qui auraient besoin d'aide pour installer leur système MF, se placer en arrière de lui, utiliser des gants (voire un masque) pour la durée de l'intervention.

# Balises entourant la pratique des employés de soutien et enseignants œuvrant dans une classe à effectif réduit.

À noter que certaines de ces mesures s'appliquent également pour tout élève du préscolaire ou élève HDAA intégré en classe ordinaire et dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres de l'élève pour une période de plus de 15 minutes, sans barrière physique, et ce, même si c'est une seule fois par jour (hygiène personnelle, aide à l'alimentation, gavage, prise de glycémie, maintien physique, etc.).

## Mesures sanitaires

### **Les productions sur papier ou dans le cahier des élèves**

---

Pour récupérer les objets utilisés par les élèves, il est recommandé d'utiliser un panier. Les objets qui ont servi à la manipulation doivent être lavés et désinfectés. Pour les documents ou cahiers que les élèves remettent, il est recommandé de les laisser dans le panier au moins 24 heures avant d'en effectuer la correction ou l'analyse.

### **L'aide à l'alimentation**

---

Il est recommandé de porter la protection oculaire, le masque, les gants et de porter une attention particulière au lavage des mains et aux mesures d'hygiène préconisées pour les surfaces utilisées.

### **Le maintien physique**

---

Il est recommandé de réviser le protocole ou la fiche de désescalade de tous les enfants susceptibles de se désorganiser en fonction de leur état actuel, en présence du professionnel associé au dossier ; il est essentiel de le faire connaître à tous les intervenants concernés;

Dans l'éventualité où l'élève ne répond pas aux mesures de prévention et aux interventions inscrites au protocole et qu'il présente des manifestations agressives (frappe, crache, mord, etc.), l'intervenant doit revêtir l'équipement de protection requis, soit la protection oculaire, le masque et les gants.

Il est recommandé au personnel d'apporter des vêtements de rechange.

En conformité avec le document « *Aide à la réflexion – planification du retour à l'école des élèves présentant des besoins particuliers* » qui a été transmis aux directions d'établissement le vendredi 1<sup>er</sup> mai, nous vous référons à la recommandation inscrite aux pages 4 et 5 :

Si les désorganisations sont récurrentes, il est recommandé de réviser à nouveau le protocole d'intervention ou la fiche de désescalade en présence du professionnel associé au dossier et d'évaluer si des *modalités de scolarisation différenciées* (p. 5) seraient à envisager dans le but d'apaiser l'élève et lui permettre de développer les habiletés nécessaires pour réintégrer l'école dans le contexte actuel.

## **L'hygiène personnelle (changement de couche ou de protection, aide aux toilettes)**

---

Il est recommandé de revêtir les gants, la protection oculaire et le masque).

## **Le gavage**

---

Il est recommandé de porter les gants et le masque.

## **Équipements de protection individuels**

---

Il est important de prendre connaissance des techniques de mise en place et du retrait d'équipements de protection individuels.

Se rappeler que le lavage des mains est nécessaire avant et après toute manipulation d'équipements de protection.

## PRÉVENTION DES INFECTIONS

# ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (ÉPI)

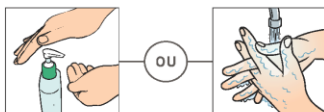
Pour certains pathogènes, les ÉPI peuvent être augmentés et la procédure revue.

### ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

#### PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

#### PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



#### 1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



#### 2 MASQUE

OU

#### APR

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- S'il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



#### 3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.



#### 4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.



### ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

#### 1 GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



#### PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

#### 2 BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



#### PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

#### 3 PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



#### 4 MASQUE

OU

#### APR

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



#### PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



#### PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

ASSTAS



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales

asstas.qc.ca